



Mairie de Valigny

15, route d'Ainay - 03360
Tél: 04.70.66.60.77
Courriel: mairie-valigny03@wanadoo.fr

DELIBERATIONS **9 Juillet 2021**

L'an Deux Mille vingt et un, le neuf juillet, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, se sont réunis dans l'espace socioculturel, sous la présidence de Mr Francis Leblanc, le Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM, Alain BECQUART, Aimé CHEMINOT, Bernard CHORGNON, Delphine DESCHAUME, Marie MILLERAT-DALDIN, Manon GAYET, Dominique GOVIGNON, Francis LEBLANC, Corinne TIERCE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mr Franck DEUSS, Mme Bernadette HATIT.

POUVOIRS :

Mr Franck DEUSS a donné pouvoirs à Mme Marie MILLERAT-DALDIN,

Mme Bernadette HATIT a donné pouvoir à Mme Delphine DESCHAUME

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Delphine DESCHAUME

Préambule

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal que par délibération du 4 mai 2021, le conseil syndical du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a approuvé le bilan de concertation et l'arrêt du projet du SCoT en conformité avec les articles [R. 143-7](#) et [L.103-6](#) du code de l'urbanisme.

Il rappelle également que la révision partielle du SCoT a été prescrite par délibération du conseil syndical du PETR en date du 3 mars 2016.

Dans la continuité de la phase de concertation préalable et de l'arrêt du projet SCoT qui viennent de s'achever, les membres du conseil municipal sont maintenant consultés en leur qualité de personnes publiques associées et invités à formuler un avis sur le projet de SCoT arrêté présenté, conformément aux dispositions de l'article [L.143-20](#) du Code de l'Urbanisme.

Il précise également qu'au terme de la consultation de l'ensemble des personnes publiques associées, le projet du SCoT sera soumis à enquête publique, conformément à l'article [L. 143-22](#) du Code de l'Urbanisme.

**Avis sur le
projet du
SCoT
Du PETR**

La commune a été destinataire comme l'ensemble des 90 communes et les 5 EPCI du PETR, de l'ensemble du projet de SCoT (délibération, annexes et 10 pièces du SCoT) sous ce lien :

<https://vallee2.fr/revision-partielle-du-scot/documents-du-scot-revise/>

Une synthèse globale du projet est disponible dans l'annexe 2 de la délibération d'arrêt n°21.04 du conseil syndical du PETR (tableau synthétique du SCoT).

Résumé du projet de SCoT en révision partielle

Mr le Maire fait le rappel des éléments suivants :

Révision partielle

La révision partielle du SCoT a ciblé les points de révision ci-dessous :

- *Mise à jour globale des références du Code de l'Urbanisme du SCoT*
- *Actualisation des données d'importance (population, logements, zones d'activité, mobilité ...)*
- *Identifier les espaces dans lesquels les PLU doivent analyser les capacités de densification et de mutation (ALUR art. [L.141-3](#) et art [L.151-4](#) du Code de l'Urbanisme)*
- *Analyse de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers au cours des 10 dernières années art. [L.141-3](#)*
- *Compléter les diagnostics en matière de biodiversité, de qualité paysagère et de ressources naturelles, à l'aide principalement du SRCE Auvergne*
- *Conforter le tourisme comme orientation majeure*
- *Affiner le diagnostic agricole (lois ALUR et LAAF)*
- *Développer une nouvelle thématique, celle du numérique*

Cette même révision permettait également :

- *de pouvoir développer des outils de suivi du SCoT dans le cadre plus large de la mise en place d'un Observatoire multithématique territorial*

<https://vallee2.fr/observatoire-du-pays/>

- *de pouvoir disposer d'éléments d'analyse permettant de préparer et réaliser l'évaluation légale du SCoT (article [L. 143-28](#)), effectuée en février 2019*

Rapport de Présentation

La phase d'actualisation partielle du diagnostic et de l'état initial de l'environnement du Rapport de Présentation a été menée à son terme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, portant le projet prospectif du territoire, a été établi, soumis à concertation, et a fait l'objet d'un débat en conseil syndical le 12/12/2018 tel que défini à l'article [L.143-18](#).

Le Rapport de Présentation initial a été complété des éléments de la révision partielle et ventilé en 7 volumes :

- *Vol.1 : Présentation*
- *Vol.2 : Résumé non technique*
- *Vol.3 : Diagnostic*
- *Vol.4 : Etat Initial de l'Environnement, choix PADD-DOO, Evaluation environnementale*
- *Vol.5 : Annexes*
- *Vol.6 : Recueil cartographique*
- *Vol.7 : Glossaire*

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le PADD a défini une vision stratégique pour le territoire autour des 8 axes suivants :

- *Environnement : valoriser et préserver le patrimoine naturel et paysager*
- *Numérique : améliorer la couverture numérique du territoire*
- *Habitat : lutter plus efficacement contre la vacance, densifier l'habitat et révéler l'attractivité du territoire par une offre d'habitat diversifiée et répartie de façon équilibrée*
- *Economie : assurer le maintien, le développement et la diversité des activités économiques*
- *Agriculture : Maintenir et valoriser une agriculture raisonnée et créatrice de richesses sur le territoire et participant à la qualité environnementale, paysagère et à la biodiversité*
- *Tourisme : développer un tourisme de qualité sur le territoire en cohérence avec le Schéma de développement touristique du PETR*
- *Mobilité : optimiser les mobilités sur le territoire pour faciliter l'accès aux différentes fonctions*
- *Commerce : garantir une offre commerciale suffisamment diversifiée sur l'ensemble du PETR*

Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)

Ce même PADD a été décliné de manière opérationnelle sous forme d'orientations, recommandations et prescriptions dans le DOO pour les 7 premières thématiques et dans le DAAC pour le volet 'Commerce'

Avis du conseil municipal

Au vu des éléments évoqués, Mr le Maire propose au conseil municipal de débattre sur le dossier présenté et d'émettre un avis.

Après délibération, le conseil municipal (9 voix pour, 2 abstentions) émet un avis favorable.

Mr le Maire propose au conseil municipal de modifier la durée et les tarifs de concessions dans le cimetière communal, qui n'ont pas été réévaluées depuis octobre 2012.

Concessions Cimetière

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer la durée et les tarifs comme suit à compter du 15 juillet 2021 :

- *Concession trentenaire : 70 € les 2m²*
- *Concession cinquantenaire : 120 € les 2m²*
- *Abandon des concessions à perpétuité.*

Vu la délibération en date du 4 Décembre 2015 portant approbation du règlement du cimetière

Règlement du Cimetière

Vu la délibération en date du 24 Août 2017, apportant des modifications au règlement du cimetière,

Suite à un rendez-vous avec le Groupe-Elabor, Mr le Maire expose que le règlement du cimetière nécessite quelques modifications qui répondront mieux aux besoins des administrés et à la réglementation en vigueur. Mr le Maire présente donc le nouveau règlement du cimetière.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Gestion du Cimetière

Suite à un rendez-vous avec le Groupe-Elabor, Mr le Maire présente un devis concernant la mise à jour et l'étude des concessions d'un montant de 8 274 €HT.

Le conseil municipal décide de reporter cette opération.

Comité de pilotage Eolien

Vu la délibération en date du 2 Avril 2021, approuvant la réalisation des études nécessaires préalables à la définition d'un projet éolien sur la commune.

Mr le Maire propose au conseil municipal la création d'un comité de pilotage composé de quatre personnes.

Le rôle du comité de pilotage est d'assurer un lien entre le projet et le territoire, de permettre au territoire et aux élus d'avoir une connaissance de l'avancement du projet et d'y participer ainsi que de partager les informations du projet avec la population au fil de sa réalisation.

Mr le maire propose trois scénarios de constitution de ce comité :

- *Le Maire et les trois adjoints,*
- *Le Maire, un adjoint et deux conseillers tirés au sort sur volontariat,*
- *Le Maire et trois conseillers tirés au sort sur volontariat.*

Après délibération, le conseil municipal (6 voix pour, 5 contre) adopte le premier scénario : le maire et les trois adjoints.

Comité de pilotage Local Commercial

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Mr le Maire propose donc au conseil municipal la création d'un comité de pilotage chargé d'étudier divers scénarios concernant le devenir du local commercial au centre bourg.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, et désigne les membres suivants :

Mmes Marie Millerat-Daldin, Bernadette Hatit, Corinne Tierce et Mrs Francis Leblanc, Alain Becquart, Aimé Cheminot.

Mr le Maire informe le conseil municipal que le contrat de location du photocopieur de la mairie arrive à échéance.

A cet effet, il présente la proposition de la société Konica Minolta

Location Copieur

1°) Location trimestrielle nette incluant la maintenance : 413 € HT

2°) Maintenance : Elle comprend les déplacements, les pièces d'usure, la main d'œuvre, l'entretien complet et les consommables toners noirs et couleurs.

Tarifs sur dépassement du volume estimé :

- page noir et blanc : 0,0038 € HT

- page couleur : 0,038 € HT

3°) la facturation sera trimestrielle sur un volume estimé à 4 740 photocopies noir et blanc et 4 667 photocopies couleurs.

Ce nouveau contrat représente une économie moyenne de 119 € HT par trimestre par rapport au contrat actuel.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de souscrire le contrat de location et maintenance auprès de l'entreprise Konica Minolta, aux conditions énoncées ci-dessus, et donne tout pouvoir au Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Départ d'un Locataire

Mr le Maire informe le conseil municipal que le locataire installé depuis Septembre 2020 dans le studio du 1^{er} étage, «2 route des Sablons » au-dessus du commerce quitte le logement à compter du 4 Septembre 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la résiliation du bail en cours au 4 septembre 2021 et autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier : état des lieux sortant, facturation en sus, remboursement partiel/intégral de la caution.

**Numérotage cases
Columbarium**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il n'existe aucun moyen de repérer les cases du columbarium lorsqu'elles ont été concédées

Afin de remédier à cette problématique, il propose d'acheter huit petites plaques numérotées à coller sur les cases.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

**Remplacement
Voiture communale**

Lors de la séance du 18 mai dernier, Mr le Maire avait proposé au conseil municipal de remplacer la voiture communale qui a été achetée en 2015, par un véhicule électrique.

Certains élus avaient demandé de faire une mise en concurrence. Cette question sera donc revue après la réception de nouvelles offres commerciales.

**Panneau de voie
Sans issue**

Suite à la demande d'administré, concernant la pose de panneaux de voies sans issue, Mr le Maire informe le conseil qu'un recensement a été réalisé.

En considération du nombre de panneaux à acheter, cette question sera étudiée au moment de la numérotation des lieudits et chemins restants à réaliser.

Travaux Eglise

Mr le Maire informe le conseil municipal que les communes sont responsables de l'état des églises et des meubles qui leur appartiennent. L'AMEVAL avait le projet de restaurer le bas des murs de l'église. Mais faute de mobilisation, cette action a été abandonnée.

Mr le Maire propose donc de mener une réflexion plus générale concernant l'aménagement intérieur de cet édifice : peinture murale, éclairage et plafond.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

**Subvention
CEN 03**

Mr le Maire informe le conseil municipal que la commune a signé un bail emphytéotique avec le CEN 03 (Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier) concernant l'exploitation des anciennes carrières du Plaid.

Cette association œuvre depuis plus de 20 ans pour une préservation du patrimoine naturel au travers d'actions concertées impliquant propriétaires, usagers, collectivités, services de l'Etat.

Membre du réseau national des Conservatoires d'espaces naturels, il a pour mission la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel. Son activité couvre l'ensemble du département de l'Allier et se prolonge sur les espaces naturels se déployant à l'extérieur du département (notamment le Val de Loire).

Francis propose au conseil municipal d'adhérer au CEN03, dans le cadre de l'environnement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'apporter un soutien financier à hauteur de 50 €.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux Mairie

Mr le Maire informe la municipalité que la réception des offres doit être faite au plus tard le vendredi 16 juillet à 12h. Ces offres seront donc transmises au cabinet Imholz pour une première analyse.

La commission d'appel d'offres se réunira donc le vendredi 30 Juillet à 14h. Les membres de cette commission recevront une convocation.

Aménagement Route d'Ainay

Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion avec Mme Jutier, concernant le futur aménagement de la route d'Ainay : 3 problématiques ont été évoquées :

- *La bande en pointillé sur la RD 64, Route d'Ainay, hors agglomération sera remplacée par une ligne en continue jusqu'à l'intersection du Pied-à-terre,*
 - *2 scénarios vont être étudiés afin de limiter la vitesse sur la zone école-mairie :*
 - o *Implantation d'un plateau surélevé au niveau de la mairie*
 - o *Rétrécissement de la chaussée en venant d'Ainay, sur le côté droit, un avant le stationnement pour le bus et un second au niveau de la propriété de Mme Robichon*
 - *La déclaration de « voie partagée » en venant d'Ainay, à partir du panneau 70kms/h jusqu'à l'entrée en agglomération.*
-

Conseil d'Ecole

Mr le Maire donne le compte rendu du conseil d'école. Les effectifs pour la rentrée 2021-2022 sont en hausse : 53 enfants seront scolarisés sur le SIRP Couleuvre-Valigny (chiffres en date du 2 juillet).

Les enseignants ont remercié la municipalité pour la remise de livres personnalisés aux enfants de l'école de Valigny.

Déclaration d'existence Association « Paysages du Pays de Tronçais et du bocage bourbonnais »

Mr le Maire donne lecture d'une lettre de déclaration d'existence de l'association « Paysages du Pays de Tronçais et du bocage bourbonnais ».

Elle a pour but de protéger les espaces naturels, le patrimoine bâti, les sites et les paysages du département de l'allier et des départements limitrophes ; de lutter contre toutes les atteintes qui pourraient être portées à l'environnement, aux hommes, à la faune et à la flore...

Elle souhaite coopérer et être tenue informée de l'avancement du projet éolien de Valigny.

Mr le Maire précise qu'elle sera bien évidemment informée au même titre que les habitants de la commune sur l'avancement du projet Éolien. Dans un premier temps, un rendez-vous avec le Président de cette association sera fixé.

Demande de location Espace socio culturel

Mr le Maire donne lecture d'un mail de de l'association « Paysages du Pays de Tronçais et du bocage bourbonnais », demandant la réservation de l'espace festif pour l'organisation d'une réunion d'information du public.

Le conseil municipal émet un avis favorable, mais comme le siège social de cette association n'est pas basé sur la commune, une participation financière lui sera demandée, dans les mêmes conditions qu'une location aux particuliers

Lettres et Mail Eolien

Mr le Maire donne lecture d'un mail et de deux lettres de désaccord concernant l'installation d'éoliennes sur la commune.

Devis allées du Cimetière

A partir de juillet 2022, l'utilisation de produits phytosanitaires devrait être interdite. Mr le Maire présente un devis, concernant la mise en place de béton poreux en remplacement du traitement chimique. Les allées centrales et tout le tour du cimetière sont concernés, pour un montant de 46 996,54 € HT.

Le conseil municipal souhaite mener une réflexion sur ce sujet.

Travaux du chenil

Mr le Maire informe le conseil municipal que la toiture du chenil a été changée cette semaine. Les travaux de peinture devraient être réalisés prochainement.

Boite à Livres

Mr le Maire informe le conseil municipal que la boite à livres a été installée, et qu'elle rencontre un vif succès.

Stationnement Caravane

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un mail d'un administré lui demandant d'installer sa caravane sur son terrain au lieudit « Le Plessis » pendant la période estivale. Conformément à la loi, cette caravane devra être enlevée à la fin de la période estivale.

Ordures Ménagères

Mr le Maire informe le conseil municipal :

- *d'un dépôt sauvage (sac d'ordures ménagères en putréfaction) dans le conteneur situé au cimetière. Pour l'instant, le conseil municipal décide de ne pas intervenir, mais d'assurer un suivi régulier.*
- *d'un dépôt illicite depuis quelques semaines, dans les conteneurs situés sur le « chemin du Petit Bois ». La municipalité émet le souhait d'enlever ces bacs collectifs et de distribuer aux habitants de ce lieu des bacs individuels.*

Mr le Maire donne le compte rendu de son rendez-vous avec les responsables de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Allier (CMA03). Il précise que la progression des inscriptions au registre des entreprises, sur le territoire du Pays de Tronçais, est supérieure à la moyenne nationale.

Ce sont essentiellement des petites entreprises de moins de 10 salariés et l'âge moyen des dirigeants est de 49 ans.

**Concours
Village préféré
Des Bourbonnais**

Cet été, « La Semaine de l'Allier » organise le concours du village préféré des Bourbonnais. Sur le secteur de Bocage Bourbonnais 5 villages ont été sélectionnés, dont Valigny.

Pour voter, plusieurs possibilités : par courrier, par internet.

Une photo envoyée à la rédaction et ce sont 10 voix supplémentaires : redaction@semaineallier.fr

La date de limite des votes est fixée au 15 Août 2021.